Conseil de quartier Saint Hubert / Sénart / Lelong

30 mai 2022 à 20h00 - Astral

Ordre du jour :

- Présentation du projet de budget participatif dédié aux Montgeronnais
- Temps d'échange avec les habitants

La Présidente du Conseil de quartier, Madame Valérie Dollfus, présente le principe de budget participatif, qui offre aux habitants la possibilité de présenter des projets sans thématiques particulières, pour un montant maximum de 30 000 euros et relevant de la compétence de la Ville. Une large communication sera faite à la rentrée à ce sujet.
La municipalité interroge les Conseils de quartier sur la pertinence de l'organisation
Les propositions faites seront présentées aux Montgeronnais et soumises à un vote.

1) Présentation du projet de budget participatif dédié aux Montgeronnais

La discussion autour de la présentation du budget participatif se poursuit avec les habitants, avec les interrogations suivantes :

- Investigations sur les réalisations qui ont déjà été faites ailleurs
- Crainte sur la capacité des riverains à estimer les coûts de leurs projets
- Nécessité de faire des dépenses utiles
- Nécessité d'accompagner et de conseiller les parties du projet

Les habitants évoquent des idées de réalisations :

- Création d'aires de jeux
- Création de lieux de rencontre pour les adolescents
- Installation de bancs, de poubelles et de tables de pique-nique à la sortie du Marché Saint-Hubert
- Installation de toilettes publiques en Ville
- Installation de nichoirs
- Déployer plus de boîtes à livres
- Rendre plus attractive la Place de la Libération, en installant des bancs

2) Temps d'échange avec les habitants

Les habitants en plus de diverses questions, souhaitent faire part des dysfonctionnements rencontrés dans leur quartier.

- Excès de vitesse récurrents et arrêt aux stops inexistants. Aussi, les riverains demandent la suppression de ceux-ci et la pose de caméras et/ou de radars.

  La Ville a fait le pari de passer tout son territoire en zone 30. Une baisse de la vitesse de l'ordre de 15km/h a été constatée. La mise en place du contresens cycliste, autorisé par le Code de la Route, permet également de faire ralentir les automobilistes et de les rendre plus prudents. Il faut un temps d'adaptation mais les choses vont dans le bon sens.
  Les préconisations actuelles sont à la suppression des obstacles, dont les stops, au profit des priorités à droite, car cela permet d'obtenir une conduite plus apaisée, plus fluide et attentive et respectueuse du code de la route. Les quartiers ayant beaucoup de rues en angle droit s'y prêtent naturellement.
  Les services techniques, conseillés par la Police municipale, se rendront sur place afin d'étudier la faisabilité de la suppression de certains stops.

S'agissant de l'installation de caméras ou de radars, si la Ville n'y est pas opposée, celles-ci doivent faire l'objet d'une autorisation du Préfet qui ne les délivre qu'au compte-goutte.

- Certains poids lourds s'engagent régulièrement rue d'Yerres et se retrouvent bloqués avant le pont, car trop haut.

  Effectivement, certaines applications GPS n'alertent pas sur la présence du pont. La signalisation sera renforcée.

- Le stationnement, malgré l'absence de marquage au sol, se fait parfois naturellement du bon côté du trottoir par habitude (rues de Brunoy, Verlaine ou Corot par exemple) mais certaines personnes extérieures du quartier n'étant pas au fait de ces coutumes, ne se garent pas au bon endroit et bloquent ainsi la circulation. Les habitants demandent à ce que les emplacements soient matérialisés.

  La Police municipale va objectiver la situation. Il faut savoir que la mise en peinture des places représente un coût non négligeable, qui implique d'être refaite régulièrement et donc ne peut être généralisée à l'ensemble de la Ville. En revanche, la signalisation peut être adaptée.

- Le trottoir de l'avenue Saint-Hubert, du côté de la forêt de Sénart, est en très mauvais état à cause des racines d'arbres. Cet espace partagé entre les vélos et les piétons, est souvent empiété par les véhicules en stationnement. Le marquage y est aussi effacé. Est-il possible de mettre en place un dispositif empêchant l'empiétement des véhicules et de remettre en état le trottoir et le marquage ?

  Les travaux de reprise n'ont pas été initiés, car le SyAGE a prévu d'effectuer un ouvrage sous le parking. Il n'était pas possible d'intervenir avant la finalisation de ce projet. Cependant, il est tout à fait envisageable d'effectuer des reprises palliatives.

- Forte présence de chenilles processionnaires. Est-il possible d'intervenir ?

  La Ville intervient systématiquement sur le domaine public. C'est aux propriétaires d'intervenir dès lors qu'elles se trouvent sur le domaine privé. Un article sera rédigé dans le Montgeron Mag, afin de rappeler les règles de conduite à tenir. Un riverain suggère d'installer des nichoirs pour oiseaux tels que les mésanges à tête noire, ce qui est également une bonne alternative.

- Où en sommes-nous des programmes immobiliers rue du Gué et rue de Concy ?

  Le programme Eiffage, rue de Concy, doit être livré en juillet prochain. Les travaux ont repris, avec la réfection des trottoirs et la plantation d'arbres.
  Le programme du bailleur social I3F, rue du Gué, a rencontré énormément de difficultés (non-respect du permis de construire, sociétés de construction en liquidation, Covid-19, crise ukrainienne…etc). La livraison des logements ainsi que l'installation d'un boulanger interviendront à l'automne prochain.
  La reprise de la voirie est quant à elle prévue en début d'année 2023.

- Quels sont les projets pour les anciens locaux des services techniques, l'Alex Bar, le magasin de meuble face à la pharmacie du Marché et l'immeuble en face du Marché Saint-Hubert ?

  Le devenir des anciens locaux des services techniques nécessite réflexion, sa dimension historique est importante pour Montgeron. La Ville y travaille.
  S'agissant de l'Alex Bar, la municipalité reste vigilante afin que des projets sérieux et soignés voient le jour. Un trottoir plus large et confortable nécessite de reculer le bâtiment.
  S'agissant du magasin de meubles et de l'immeuble face au Marché Saint-Hubert, la Ville ne peut intervenir, il s'agit de propriétés privées.

- *Où en est-on de l'ouverture du cabinet médical « La Saussaie » ?*

  Le porteur de projet prévoyait l'installation d'un monte-charge. Malheureusement, l'étude structurelle présentée au syndicat de copropriété n'étaient pas assez complète. Aussi, la copropriété a donné son accord, sous réserve d'une présentation d'étude plus poussée. Ensuite le Covid-19 et la crise Ukrainienne ont rallongé les délais. Si les délais sont tenus, une ouverture en fin d'année 2022 reste possible.

- Y a-t-il assez d'écoles dans Montgeron ?

  Oui, il y en a suffisamment. L'ouverture de classe reste de la responsabilité de l'Education Nationale. En revanche, la vie des quartiers fait que certaines écoles augmentent leur fréquentation tandis que d'autres la baissent. Cela nécessite parfois des ajustements de la carte scolaire.

- Le Pédibus de l'école Ferdinand Buisson existe-t-il toujours ?

  Les parents d'élèves ont présenté un projet à la Municipalité qui a accepté de le soutenir, mais faute de volontaires, celui-ci n'a pas, pour l'instant, pu aboutir.

- A Brunoy il existe un Biblio-bus. Qu'en est-il à Montgeron ?

  A Montgeron, les classes maternelles fréquentent la médiathèque

- Les horaires de la Médiathèque sont trop restreints. Est-il possible de les étendre ?

  Il faut toujours regarder le coût de fonctionnement engagé par rapport au service rendu. A Montgeron, une augmentation de nocturnes a été faite sur plusieurs années. La fréquentation était faible, ce qui a contraint la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine en charge de cet équipement, d'arrêter celles-ci.

- Le transport à la demande, qui est proposé en relais de l'offre de bus, le soir et jusqu'au dernier train, n'est pas disponible.

  Cela n'est absolument pas normal. La Police municipale va contrôler que cette offre soit bien proposée.